



CAP locale mutation et révision entretien professionnel A du 10 juillet 2014 Déclaration liminaire des élu(e)s

Monsieur le Président,

La tenue de ces CAP de mutation et de révision d'entretien professionnel s'inscrivent dans un contexte national marqué par la parodie de concertation sociale organisée par le gouvernement et le président de la république qui ont livré une feuille de route écrite à l'avance avec pour principal objectif de répondre aux exigences patronales.

Ainsi, alors que le plan d'austérité de 50 milliards imposé à la nation devrait se traduire par la destruction de 250 000 emplois selon les conclusions de la rapporteuse générale du Budget, le Président de la République justifie cet effort sans précédent au bénéfice des entreprises au nom de l'emploi et de la croissance.

Les services de la DGFIP voient d'ailleurs se concrétiser chaque jour les conséquences de cette politique puisqu'ils sont amenés à liquider un CICE qui devrait atteindre en régime de croisière 20 milliards d'euros annuels sans contrôle à posteriori et se voient également limités dans leurs capacités de contrôle, sur le crédit impôt recherche par exemple.

Une politique qui se traduit également par une purge sans précédent pour les services publics, par la continuation des suppressions d'emplois dans les ministères dits non prioritaires, le gel du point d'indice programmé pour 7 ans ainsi que la remise en cause des plans de qualification.

La poursuite du gel de la valeur du point est inacceptable car elle accentue encore la perte du pouvoir d'achat que subissent les personnels de la Fonction publique et qui est aujourd'hui unanimement reconnue. Des pertes de pouvoir d'achat qui, par leur impact négatif sur la consommation de millions d'agents, ne sont pas sans effet sur la relance de la croissance.

S'agissant de la DGFIP en particulier, le plan social imposé par les responsables politiques met en péril les missions dévolues à nos services.

Ce sont les usagers en général, particuliers entreprises et collectivités, qui pâtissent des diminutions répétitives d'effectifs et de moyens de nos administrations.

Ainsi alors que le Gouvernement affiche vouloir lutter contre toutes les formes de fraude, qu'elles soient fiscales, économiques, environnementales, la réalité est tout autre et c'est l'abandon du contrôle qui est en cours dans les administrations et les ministères de Bercy.

Tarbes, le 10 juillet 2014

**Syndicat CGT Finances Publiques
Section des Hautes Pyrénées
Centre des Finances Publiques de Tarbes
1 boulevard du maréchal Juin
65 023 Tarbes cedex 9
<http://www.financespubliques.cgt.fr/65/>
cgt.ddfip65@dgifp.finances.gouv.fr**

De même les coupes ininterrompues dans les effectifs depuis treize ans ont conduit le réseau de proximité à une incapacité de fait à exercer les missions qui lui sont dévolues et à la montée constante du mal être et de la souffrance au travail des agents.

Nous pourrions à cet égard multiplier les exemples dans notre département.

Concernant les CAP qui nous occupent aujourd'hui, et notamment la CAP de mutation, nous considérons qu'il n'est pas acceptable qu'un projet local de mouvement soit transmis aux élu(e)s du personnel la veille de la tenue de la CAP alors que le la circulaire du 23 mars 2012 relative aux modalités de fonctionnement des CAPL ainsi que le règlement intérieur des CAPL prévoit une transmission des documents préparatoires huit jours avant la tenue de la CAP.

A l'avenir, nous refuserons de siéger si cela devait se reproduire.

Concernant la CAP de révision de l'évaluation professionnelle il s'agit du deuxième exercice de cette nature avec le remplacement de la notation par l'entretien professionnel imposé en 2013. Nous rappelons à cet égard que la CGT Finances Publiques est attachée au principe de la reconnaissance de la réelle valeur professionnelle des agents. Cette reconnaissance doit s'effectuer sur des critères lisibles et objectifs, avec la prise en compte de la dimension collective du travail.

La CGT Finances Publiques revendique donc une notation de carrière reposant sur une note chiffrée et une appréciation littérale.

Dans un contexte de mise en place de l'IFSEEP (Indemnité de Fonctions, Sujétion, Expertise et Engagement Professionnel), la CGT Finances Publiques réaffirme son opposition à l'égard de toutes formes de rémunération au mérite ou d'éléments susceptibles de remettre en cause la linéarité des carrières.

La CGT Finances Publiques rappelle également que la procédure du recours hiérarchique mise en œuvre à nouveau cette année n'est pas acceptable car :

- ♦ elle vise à déposséder les CAP de leur rôle, en permettant l'attribution de réductions d'ancienneté sans avis des élus laissant une place à l'arbitraire et au discrétionnaire;
- ♦ elle vise à saper la légitimité des élu(e)s en remettant en cause la représentativité issue des élections.
- ♦ elle décourage de nombreux de faire valoir leur droit à la révision de l'évaluation professionnelle.

C'est pourquoi elle demande la suppression de ce recours hiérarchique.

Nous vous demandons par ailleurs communication des personnes ayant formulé un recours hiérarchique, une demande d'audience et si elles ont obtenu satisfaction.

La CGT Finances Publiques dénonce également le manque de transparence des commissions d'harmonisation organisées dans le département et l'absence totale d'information quant à la répartition des dotations sur site et par service alors même que cette répartition préalable à la tenue des entretiens d'évaluation impacte directement le contenu de ceux-ci .